



Convocation au tribunal en tant que victime

Par **Yobeber**, le **29/05/2018** à **20:22**

Bonjour,

Je viens de recevoir l'avis d'audience pour me présenter devant le tribunal correctionnel en tant que victime de vol (téléphone portable) avec violence n'ayant pas entraîné d'incapacité.

Sachant que je ne souhaite pas m'absenter de mon boulot pendant cette période, que mon téléphone m'a été restitué, que je ne souhaite pas me constituer partie civile, ma présence est-elle obligatoire ? Si non, quelle sont les démarches à effectuer ?

Merci d'avance pour vos réponse

Par **SJ4**, le **29/05/2018** à **23:20**

bonjour,
rien d'obligatoire.

vous pouvez vous constituer partie civile par courrier sans avoir à vous déplacer, demander par exemple 100€ pour le préjudice moral, et vous aurez peut-être une bonne nouvelle en découvrant le jugement.